



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

### **Vaccination facilitée proposée aux jeunes en formation du Canton de Vaud**

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) mettent en place un dispositif à même de permettre aux jeunes en formation de se faire facilement vacciner. Les premiers d'entre eux pourront le faire d'ici aux vacances d'octobre (deux doses). Le centre de vaccination du Centre de Congrès de Beaulieu ouvrira spécialement les lundis 6 et 13 septembre pour accueillir les élèves des écoles professionnelles à plein temps et les gymnasiennes et gymnasiens de Lausanne. Leur trajet aller-retour de leur lieu de formation à Beaulieu sera offert en transports publics. Une vaccination mobile sera proposée directement dans les autres établissements (toutes les écoles professionnelles duales et les gymnases hors Lausanne) également d'ici au 15 octobre. De plus, une offre similaire a été proposée aux Hautes écoles du Canton afin qu'elles puissent mettre en place la vaccination pour leurs étudiantes, étudiants et l'ensemble de leur personnel.

Les statistiques de vaccination mettent en évidence le fait que la catégorie des 18-29 ans est actuellement la tranche d'âge d'adultes la moins vaccinée. Pour lutter contre le Covid-19 suivant les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et de la Commission fédérale pour les vaccinations, le DFJC, le DSAS et l'EMCC, avec le soutien de la protection civile, proposent aux jeunes en formation une vaccination facilitée et rapide.

#### **Une vaccination recommandée et facilitée**

Le centre de vaccination de Beaulieu ouvrira spécialement les lundis 6 et 13 septembre pour accueillir de 10h à 18h les élèves des écoles professionnelles à plein temps et les gymnasiennes et gymnasiens de Lausanne. Ces jeunes en formation pourront recevoir en toute facilité, sans prise de rendez-vous préalable et au moment de leur choix dans la journée, une première dose du vaccin. Un rendez-vous pour la deuxième dose leur sera directement fixé sur place de manière à ce qu'ils soient entièrement vaccinés d'ici aux vacances d'automne. Cette opération concerne 8'300 jeunes de 15 à 25 ans environ.

Pour l'ensemble des autres lieux de formation du postobligatoire, à Lausanne et en dehors (25'400 jeunes), une vaccination mobile sera déployée, pour les deux doses de vaccins, sur le modèle de celle qui a sillonné une trentaine de communes vaudoises avec l'engagement de la protection civile. D'ici les vacances d'octobre, 90% des jeunes en formation secondaire qui le souhaitent auront pu recevoir au minimum leur première dose.

#### **Une offre de vaccination "in situ" pour les Hautes écoles**

Les Hautes écoles sont également invitées à mettre en place un dispositif sur leurs sites respectifs ; un courrier leur faisant cette proposition leur a été envoyé en début de semaine.



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

La vaccination pourra ainsi être proposée à leurs étudiantes et étudiants, sans inscription et de la manière la plus efficace et la plus fluide possible, ainsi qu'à l'ensemble de leur personnel.

Alors que 9 personnes hospitalisées pour des complications liées au COVID-19 sur 10 ne sont pas vaccinées et qu'il s'agit d'éviter une surcharge des hôpitaux, les autorités politiques et sanitaires espèrent, avec cette offre envers les jeunes en formation, accroître le taux de vaccination des tranches d'âge les moins vaccinées de toute la population. Pour rappel, la vaccination est également recommandée par les autorités cantonales et fédérales pour les jeunes dès 12 ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Renseignements complémentaires:**

Cesla Amarelle, DFJC, conseillère d'Etat, 021 316 30 01

Rebecca Ruiz, DSAS, conseillère d'Etat, 021 316 50 04

Karim Boubaker, DSAS, Médecin cantonal, 021 316 42 46

Marc Schöni, EMCC, officier permanent, 079 941 09 45